

Arrêté 2025/32
Portant nomination du
sous-régie de recettes
« Restauration à l'Espace des Mondes
Polaires »

Envoyé en préfecture le 13/01/2026

Reçu en préfecture le 13/01/2026

Publié le 13/01/2026

ID : 039-243900354-20251201-ARR2025_32-AI

Berger
Levrault

Le Président de la Communauté de communes de la Station des Rousses,

VU l'arrêté 2025/32 en date du 10 décembre 2025 instituant une sous-régie de recettes pour la vente de produits alimentaires au restaurant de l'Espace des Mondes Polaires ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 10 décembre 2025 ;

VU l'avis conforme du régisseur en date du 10 décembre 2025 ;

VU l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 10 décembre 2025.

ARRÊTE

Article 1

M. HUCHET Tristan est nommé mandataire de la sous-régie de recettes du restaurant à l'Espace des Mondes Polaires, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes et d'avances « Espace des Mondes Polaires », avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2

Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la sous-régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

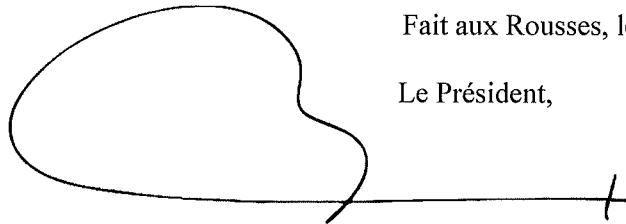
- Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la sous-régie.

Article 3

Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fait aux Rousses, le 01 décembre 2025.

Le Président,



Nolwenn MARCHAND

